

La réforme de l'enseignement du français à l'école élémentaire

par Gilles PRIMEAU*

DE FAÇON indéniable, irréversible, irréductible même, un renouveau dans l'enseignement du français à l'école élémentaire s'est amorcé et prend de l'ampleur depuis quelque temps déjà dans certaines régions du Québec.

Le programme-cadre de français, publié par le ministère de l'Éducation en 1969, en est-il la cause ou l'effet? Bien malin qui pourrait le dire. On peut cependant avancer que la publication de ce programme-cadre a officialisé en quelque sorte toutes les tentatives intelligentes de rajeunir l'enseignement de la langue maternelle, enseignement trop livresque — et à l'aide de quels livres! — et trop souvent sclérosé par la volonté de faire assimiler une grammaire archaïque, normative et quelquefois erronée.

Est-ce à dire, à la manière de McLuhan, que la seule publication du programme-cadre a eu plus d'effet que son contenu même? La vérité n'est pas loin. Tentons, le plus objectivement possible, de préciser ces propos disparates et peu nuancés.

* L'auteur est coordonnateur de l'enseignement du français au niveau élémentaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal.

L'historique

Déjà depuis 1967 au moins, quelques grands centres — Montréal, Québec, Sherbrooke — et certaines petites commissions scolaires — sans compter de nombreux individus isolés — avaient commencé à s'interroger sur la valeur de l'enseignement de la langue maternelle, avaient conclu qu'une réforme s'imposait et s'étaient dégagés des sentiers de la tradition. On a d'abord commencé par élaguer le contenu du programme de 1948. On s'est vite rendu compte qu'il fallait aller plus loin et s'interroger sur les fondements mêmes — fondements psychologiques, pédagogiques et linguistiques — de la didactique plutôt que sur la pertinence ou l'intérêt d'enseigner telle notion grammaticale à tel ou tel degré.

L'école nouvelle avait fait des adeptes dont le travail commençait à se faire sentir. De plus, phénomène important, le nombre des responsables de l'enseignement du français à l'élémentaire — coordonnateurs, animateurs ou conseillers pédagogiques — augmentait de façon sensible. Pendant ce temps, l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF) se structurait et faisait pression auprès du Ministère. Lors de son congrès en novembre 1969, le programme-cadre était officiellement lancé et déjà il

pouvait être appliqué. Il est à noter que deux ou trois commissions scolaires avaient commencé à distribuer une première version de ce programme à leurs enseignants.

D'autre part, il était prévu que cette publication serait suivie de documents explicatifs, de directives et de matériel — au sens très large — à l'intention des maîtres ou des élèves. Une grande partie de ce rôle revint au Service des moyens techniques de l'enseignement (SMTE). Quoi que l'on en pense, la promesse fut tenue. De là à dire que les documents sonores et écrits envoyés aux enseignants soient d'une grande utilité, il y a une marge. Le mouvement de renouveau en est encore à la période de réflexion et de tâtonnement; la réforme s'amorce et comme toute réforme, elle est lente, longue, ardue. Par contre, les émissions télévisées — *Les Oraliens* — ont immédiatement connu du succès. La suite — *Les*

cent tours de Centour — sera sûrement, dès septembre, aussi bien accueillie des enseignants.

En un mot, amorcée timidement, la réforme a pris de l'ampleur, a été officialisée par la parution du programme-cadre et le mouvement commence véritablement à s'étendre. Est-ce à dire que tous les problèmes sont résolus? Au contraire, les vraies questions seront bientôt posées.

L'ancien et le nouveau

Le programme-cadre — environ quatre pages et demie de texte — est-il si différent du programme de 1948 qui consacrait soixante-dix pages à l'enseignement de la langue française? Il serait intéressant, si l'espace le permettait, de juxtaposer les deux textes.

En guise d'exemples:

Programme de 1948

«L'enseignement de la langue maternelle à l'école élémentaire a un double but: amener l'enfant à comprendre et à s'assimiler la pensée des autres, l'initier graduellement aux lois du langage qui lui permettront de parler et d'écrire correctement.» (Page 340.)

«Mais aucune de ces branches ne constitue une fin en soi et ne doit être enseignée pour elle-même. On ne fait pas de la lecture pour la lecture ni de la grammaire pour la grammaire. Toutes ces matières doivent converger vers l'acquisition d'une certaine maîtrise de la langue qui permette à l'enfant d'exprimer ses propres pensées dans un langage correct.» (Page 340.)

«Le but ultime de l'enseignement de la lecture, c'est de mettre l'enfant en possession d'un instrument dont il puisse se servir toute sa vie pour acquérir les connaissances utiles et souvent nécessaires à son développement personnel, à son instruction et à sa formation.» (Page 351.)

Programme-cadre de 1969

→ «L'école élémentaire, par l'enseignement de la langue maternelle et des autres matières, vise les objectifs suivants:

1 — Mettre chaque écolier en possession des techniques de base qui lui permettront: d'exprimer sa pensée et ses sentiments aussi clairement et correctement que possible (savoir parler et savoir écrire), de comprendre la pensée et les sentiments des autres (savoir écouter et savoir lire).» (Page 3.)

→ «Toute division des matières du français est artificielle. On n'atteint pas les objectifs de l'enseignement de la langue maternelle en maintenant des cloisons étanches entre les diverses branches du français. Le français ne fait qu'un: une cohésion intime doit exister entre toutes les matières.» (Page 6.)

→ SAVOIR LIRE

Objectif

«A la fin de l'école élémentaire l'écolier doit avoir acquis l'habitude et le goût de la lecture.» (Page 6.)

«..., le vocabulaire qu'on doit faire apprendre à l'enfant n'est pas un vocabulaire quelconque. (...) Ce sont donc les mots du langage courant, des mots usuels qui lui serviront à exprimer ses pensées. Ce vocabulaire pratique pourvoira à ses besoins actuels d'expression et le mettra à même de participer à la vie de son milieu, de comprendre ses semblables et de leur communiquer sa propre pensée.» (Page 367.)

→ «Objectif

L'étude du vocabulaire, portant d'abord sur le vocabulaire usuel et de caractère concret, puis sur le vocabulaire des sensations et des sentiments, précise, corrige et enrichit le langage spontané de chaque écolier.» (Page 7.)

* * *

On pourrait multiplier ces exemples. Cet exercice de comparaison tendrait à démontrer que les principes mis de l'avant dans le programme-cadre sont sensiblement les mêmes que ceux du programme de 1948.

Une des différences, et elle est importante, c'est que les responsables de l'enseignement du français mettent tout en œuvre pour que ces principes soient appliqués et non pas oubliés au profit d'un «programme catalogue». D'ailleurs, la disparition de tout ce catalogue des notions de grammaire, d'analyse et d'orthographe constitue la différence la plus marquante entre les deux programmes. La porte reste-t-elle ouverte à l'application des données linguistiques les plus modernes? On ne peut que le souhaiter.

Bref, le programme-cadre insiste sur la maîtrise des grandes fonctions linguistiques (parler, écouter, écrire, lire), alors que l'ancien programme insistait, davantage par le nombre de pages que dans les principes, sur les notions à faire acquérir.

Cela nous amène à clarifier la notion de programme-cadre.

La notion de programme-cadre

Tout porte à croire que, dans l'esprit des rédacteurs et du ministère de l'Éducation, un programme-cadre est un ensemble d'objectifs et de moyens très généraux qui doivent guider les commissions scolaires ou les institutions indépendantes à se faire elles-mêmes un programme institutionnel, c'est-à-dire un programme plus détaillé, plus précis et qui tienne compte des ressources et des disparités régionales. C'est donc dire que le programme-cadre s'adresse davantage aux responsables de l'enseignement du français et aux équipes de travail qu'aux enseignants eux-mêmes. A ce jour, quelques programmes institutionnels sont apparus. Dès la rentrée, le ministère de l'Éducation se propose de faire parvenir certains de ces programmes institutionnels, à titre d'illustrations seulement, aux enseignants de la province.

En principe, cette idée d'un programme-cadre se défendait très bien. Plus de latitude était laissée aux enseignants, la participation à l'élaboration d'un programme détaillé se révélait possible et la réalité linguistique de chaque région du Québec était davantage respectée. En pratique cependant, peu de centres peuvent se permettre d'élaborer de tels programmes institutionnels. Pour ce faire, il faudrait que des pédagogues soient dégagés de leur tâche d'enseignant, jouent le rôle de rédacteurs, de chercheurs, d'animateurs et qu'ils soient en contact fréquent avec les universitaires et les autres responsables. D'autre part, cela laisse supposer que tous les milieux sont en mesure d'élaborer rapidement ce travail fort complexe qui exige à la fois de tenir compte de la langue, de l'enfant et des maîtres.

Les responsables, au ministère de l'Éducation, ont bien saisi la difficulté que tout cela représentait. C'est pourquoi, il ne faut plus entendre par programme-cadre simplement le document publié en septembre 1969, mais un ensemble de documents parus et à paraître, documents qui peuvent aider les divers centres à élaborer leur propre programme institutionnel et, chose tout aussi importante, guider les éditeurs québécois dans la création d'un matériel nouveau et mieux adapté. Ajoutons de plus que le fait que seul le programme-cadre soit officiellement sanctionné par le Ministre permet d'apporter, au moyen de divers documents de travail, des précisions et des modifications constantes selon les nécessités du milieu ou les progrès de la pédagogie de la langue maternelle.

Cela nous amène au cœur même de la réforme amorcée depuis deux ans à la grandeur de la province.

Une nouvelle démarche pédagogique

Fondamentalement, de par le programme de 1948, la classe de français était axée sur l'exercisation. Le renouveau actuel veut faire de la communication le pivot de la classe de français. Là se trouve la différence la plus profonde.

Regardons de plus près la démarche pédagogique proposée, pour ne pas dire imposée, en 1948.

PLAN DE DISTRIBUTION DES EXERCICES DE LANGUE FRANÇAISE

A

LANGAGE – CONVERSATION – LECTURE

Un petit texte illustré sur un sujet qui intéresse l'enfant sert de base aux exercices de langage, de conversation et de lecture.

B

VOCABULAIRE – ORTHOGRAPHE D'USAGE

Sur ce texte se greffent les exercices de vocabulaire et d'orthographe d'usage, gradués selon les degrés du cours et en conformité du programme.

C

GRAMMAIRE (ANALYSE)

Leçons de grammaire et d'analyse conduites de front selon le programme fixé pour chaque année de cours, mais toujours greffées sur le texte étudié et distribuées dans un ordre plus psychologique que philosophique – avec exercices orthographiques et dictées appropriés.

D

PHRASEOLOGIE

Exercices gradués selon le programme de grammaire de chaque degré du cours, mais greffés sur le texte et destinés à montrer à l'enfant les diverses manières d'exprimer ses pensées.

E

RÉDACTION

Sur le sujet étudié ou sur d'autres sujets semblables, rédaction de quelques phrases qui se rattachent les unes aux autres pour conduire graduellement à la construction d'un et de plusieurs paragraphes, selon le programme indiqué, pour en arriver enfin aux différents genres de rédactions: narration, description, lettres, etc.»

Une nouvelle démarche pédagogique est maintenant proposée aux enseignants. Elle s'appuie sur une théorie simple de la connaissance tout en retenant

que la langue est d'abord un moyen de communication. Une place beaucoup moins large est réservée à l'exercice et encore, le terme «exercice» est pris dans son sens le plus large. Cette démarche pédagogique décrit un déroulement chronologique de la classe de français. Voici, en bref, les principales étapes.

A – Choix d'une situation de communication

Le maître, attentif à la vie de la classe, profite de toutes les occasions pour placer les enfants en situation de communication. Les situations choisies sont les plus naturelles possibles. Ce peut être: la conversation, la discussion, la présentation, le compte rendu oral, le commentaire critique, la création imaginaire, l'improvisation, les marionnettes, la narration par l'image, la lecture orale, la lecture récréative, la lecture recherche, le chœur parlé, la correspondance sur ruban magnétique ou écrite, le journal scolaire, la poésie, la bande dessinée, le message écrit, le rapport, l'audition d'un disque, de la radio ou de la télévision, etc.

B – Choix des buts à atteindre

Il s'agit de réfléchir et de préciser les habiletés ou les techniques qui seront l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration de la situation choisie. Cette étape permet d'adapter les acquisitions au niveau intellectuel des enfants tout en maintenant l'intérêt de la classe.

C – Elaboration de la situation

La classe (groupes ou sous-groupes) prépare la communication en regard de sa raison d'être – inviter, publier, se divertir, se renseigner, etc. – tout en mettant l'accent sur la qualité du message. En somme, c'est le réseau émetteur-récepteur que l'on tente d'améliorer continuellement.

D – Réalisation de la situation

C'est à ce stade-ci que l'élève atteint l'objectif premier de tout le processus, c'est-à-dire communiquer au moyen du langage dans une situation la plus naturelle possible. Si l'élève a écrit une lettre, elle sera mise à la poste.

E – Evaluation de la situation de communication

Cette forme d'évaluation est strictement une prise de conscience et une réflexion sur le travail

accompli en regard de l'objectif à atteindre et en fonction des buts fixés.

F — Exercisation

Les exercices d'acquisition, de correction ou de consolidation découlent des observations faites par le maître et les élèves en rapport avec certaines techniques ou connaissances jugées nécessaires pour améliorer la communication. C'est par une didactique renouvelée qu'ils seront efficaces.

G — Choix d'une nouvelle situation

Cette démarche pédagogique est tout autant une démarche dynamique qui exige une action continue. Il s'agit donc de reprendre une situation identique ou d'en amorcer une nouvelle. Cette septième étape devient la première étape d'une nouvelle mise en situation.

Ajoutons tout de suite que présentée aussi succinctement, cette démarche ne semble pas permettre toute la souplesse qu'on est en droit d'attendre d'un renouveau. Il faudrait nuancer. Les étapes doivent être bousculées selon la situation. Tout le domaine de la créativité, tant lors de l'élaboration que lors des exercices, doit y tenir une large place. De même, la classe ne doit pas vivre repliée sur elle-même, mais se nourrir d'apports extérieurs, principalement par la lecture.

Les moyens mis en œuvre

Il n'est pas suffisant de publier un programme-cadre pour que l'enseignement soit renouvelé. Le problème le plus difficile, le plus délicat et qui suscite le plus de controverse est celui du recyclage des maîtres. Sera-t-il fait par de nouveaux manuels scolaires, par de l'information — des documents ou des cours — ou au moyen de l'animation pédagogique? Même si chacun affiche sa propre théorie, il faut agir sur tous les fronts.

Cependant, déjà les universités — Université de Montréal et Université du Québec — offrent des cours qui, sur le plan linguistique et pédagogique, permettront aux enseignants de renouveler leur enseignement selon l'esprit prôné par le programme-cadre. Le SMTE consacre des énergies à la production de matériel pouvant aider les maîtres. En septembre dernier, le ministère de l'Éducation nommait, à l'élémentaire, douze agents de développement pédagogique.

De leur côté, plusieurs éditeurs ont commencé à œuvrer pour produire des manuels (livres de références ou fiches) orientés sur les données qu'ils peuvent recueillir dans le milieu. La tâche n'est pas facile, les indications manquant de précision et les interprétations étant diverses. De plus, les traditionnelles «adaptations» ne peuvent convenir.

Même si les moyens mis en œuvre semblent nombreux — tous n'ont pas été mentionnés — il faut retenir que la réforme n'en est qu'à ses débuts et qu'il faudra compter plusieurs années avant d'en voir les résultats. D'autre part, les facteurs socio-culturels (politique — économique — historique — géographique) jouent un rôle important dont il est difficile d'apprécier la portée. Les plus pessimistes ont raison de continuer de l'être. Les optimistes aussi.

La problématique à venir

Il est étonnant de constater que la parution d'un nouveau programme en langue maternelle n'ait suscité aucune polémique tant dans le milieu de l'enseignement que dans celui des lettres en général. Si l'on regarde le remous qu'a créé le projet Rouchette en France — une nouvelle querelle des Anciens et des Modernes — on se demande si vraiment l'enseignement de la langue française intéresse les intellectuels québécois.

Quoi qu'il en soit, de nombreux problèmes ne sont pas encore réglés et il serait intéressant de les aborder avec lucidité avant de conclure que la réforme est faite.

On pourrait par exemple se demander quelle est la langue que l'on veut transmettre comme modèle aux élèves. Doit-on continuer à privilégier le français dit littéraire? Quelle proportion doit-on accorder aux textes des bons auteurs? Quels types d'exercices va-t-on proposer pour permettre aux élèves d'acquérir un maniement plus aisé des différentes structures de la langue?

Encore une fois, toutes ces questions posent à nouveau le problème de la formation des maîtres. L'étude synchronique de la langue suppose une solide formation linguistique qui permet au maître de prendre appui sur une théorie du langage qui ne soit pas périmée. C'est une transformation radicale du contenu de l'enseignement de la langue maternelle qui doit être visée. La réforme doit donc être plus qu'une réforme pédagogique. Il ne s'agit donc pas simplement de rendre plus attrayant ce qui était devenu rebutant. En un mot, il s'agit d'enseigner le français actuel, langue de communication.

Il peut apparaître discutable de parler de «norme du français parlé et écrit au Québec» (programme-cadre, page 4). Heureusement, les rédacteurs du programme-cadre ont nuancé et assoupli cette norme. Mais, et c'est là le cœur du problème, on ne règle rien au point de vue pédagogique, en disant que «le français au Québec doit s'aligner autant que possible sur le français international réputé correct.» (Page 4.) Le danger est grand que l'on continue à censurer la parole des élèves, que l'on continue à n'autoriser qu'une seule forme d'expression plutôt que de fournir aux élèves la possibilité d'adapter la langue à la situation de communication exploitée en classe. La langue de la conversation n'est pas la même que celle du jeu dramatique; la langue utilisée dans un message n'est pas la même que celle du poème.

Le rôle de l'enseignant, c'est de rendre l'enfant sensible à ces nuances. Vue sous cet angle, la classe de français est beaucoup plus descriptive que normative. A ce sujet, on ne peut que regarder ce qui se fait actuellement chez les rénovateurs français — pensons à Chevalier, Peytard, Génouvrier, etc. — qui sont en train de donner un nouveau visage à la classe de français.

Un autre problème se pose quand un courant s'établit voulant que les programmes, suivant une mode américaine, se définissent en termes d'objectifs de comportement. Cela suppose que le ministère de l'Éducation «privilegie» une philosophie de l'éducation bien particulière. Il ne s'agit pas ici d'en faire la critique, mais d'essayer de clarifier toutes ces données. Le tout est-il conciliable? Le Québec peut-il faire la symbiose de la culture américaine et française? Ou s'agit-il simplement d'un nouveau messianisme? ▼

ÉDUCATION ET SOCIÉTÉ

Revue d'animation

Le domaine de l'éducation compte de nombreuses publications. La revue **Éducation et Société** n'en apporte pas moins une contribution originale.

Les objectifs de la revue: offrir aux éducateurs, parents et maîtres, des dossiers sur les grandes questions de l'heure, avec des exposés de spécialistes, aussi bien que de parents, d'éducateurs, d'étudiants.

Éducation et Société a remplacé **Collège et Famille** en février 1970.

Chaque numéro de la revue constitue un dossier. Cette formule d'un dossier par numéro est un des principaux facteurs de l'originalité de la revue.

Paraît huit fois par année: février, mars, avril, mai, septembre, octobre, novembre et décembre.

Comité de rédaction: Michel Bérubé, Robert Picard, Claude Quiviger, Émile Robichaud.

Dossiers déjà parus:

- La politisation
- L'école, dans un cercle vicieux?
- L'éducation sexuelle
- La drogue et les jeunes
- L'Établissement
- Le conflit des générations
- L'éducation en milieu défavorisé
- La publicité
- L'étudiant pré-universitaire
- Quel Dieu est mort?
- L'éducation permanente
- Les mythes québécois

Dossiers à paraître, de septembre à décembre 1971:

- La langue
- Le travail d'été des étudiants
- La vie étudiante
- Les communications sociales

Des témoignages nombreux prouvent l'intérêt que suscite **Éducation et Société**. Faites-en vous-mêmes l'expérience.

L'abonnement: \$4.00

Le numéro: \$0.60

Prix spécial pour plusieurs abonnements ou plusieurs numéros à la même adresse.

Écrivez-nous. La revue est à votre service.

ÉDUCATION ET SOCIÉTÉ

8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal 351
(514) 387-2541